

Persée

<http://legacy.persee.fr>

Diallo, Thierno. - Les institutions politiques du Fouta Dyalon au XIXe siècle (Fii laamu alsilaamaaku Fuuta Jaloo)

Fiéloux Michèle

Cahiers d'études africaines, Année 1974, Volume 14, Numéro 54
p. 402 - 403

[Voir l'article en ligne](#)

Page 402 de cet article

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

de la savane, au sud de la grande forêt congolaise. Le matériel de base est constitué de trente-trois mythes, avec leurs différentes variantes, concernant la fondation des royaumes traditionnels Kuba, Luba, Lunda (Zaïre) et Bemba (Zambie).

L'étude de Luc de Heusch met en évidence la fonction idéologique dominante de ces mythes qui est la justification de la royauté sacrée. Mais, parallèlement, ils constituent un discours anthropo-cosmogonique incluant tous les niveaux de nature et de culture particulièrement signifiants dans une vision bantu de la condition humaine. Dans cette mesure *Le roi ivre* est avant tout une recherche sur la structure intellectuelle commune à un ensemble de peuples dont la langue mythologique originelle, bien que certaine, est à jamais enfouie sous son éclatement en une multitude de systèmes conceptuels.

Aussi la méthode structuraliste est ici strictement employée à dégager la cohérence de cet ensemble sémiologique. Elle se refuse fermement à déboucher sur une généralisation illusoire. Elle se sépare encore de celle de Lévi-Strauss, à qui Luc de Heusch rend d'ailleurs un vibrant hommage, dans la mesure où, loin de nier l'histoire, elle tente de prouver qu'elle est susceptible de lui apporter parfois un concours précieux. Dans une critique du *Roi ivre*, Jan Vansina confirme que les interprétations données par Luc de Heusch sont étonnamment proches de celles auxquelles il aboutit lui-même — bien qu'il ait disposé de données supplémentaires certainement inconnues de l'auteur. Le décodage de ce discours symbolique qui révèle les oppositions ou les groupes d'oppositions articulants terme après terme l'ensemble de l'univers bantu est d'une rigueur fascinante.

La lecture du livre est facilitée par deux cartes localisant les ethnies, une liste des mythes, un index général, un index des mythes, une bibliographie. — M. D.

DIALLO, Thierno. — *Les institutions politiques du Fouta Dyalon au XIX^e siècle (Fii laamu alsilaamaaku Fuuta Jaloo)*. Dakar, Institut Fondamental d'Afrique Noire, « Initiations et études africaines, 28 », 1972, x-276 p.

Une partie du massif montagneux qui s'étend de la Guinée-Bissau jusqu'en Côte d'Ivoire, au sud-est, porte le nom des populations qui y pénétrèrent successivement (Fouta Dyalon ou Fuuta Jaloo : pays des Peul et des Jalonké, ou Dyalonké). La formation des institutions politiques ne peut se comprendre qu'en rapport avec les différentes phases de l'histoire du peuplement : invasion aux XI^e et XIII^e siècles de populations du groupe Manding (les Jalonké) ; puis à partir du XIV^e siècle de Peul, éleveurs et animistes, et enfin aux XVII^e et XVIII^e siècles, de musulmans composés, en majorité, de Peul et de Manding. Ces derniers, méprisés et empêchés de pratiquer leur culte par les Jalonké, maîtres du pays, entreprirent une guerre sainte entre 1694 et 1725-26. Devenus à leur tour les maîtres, ils laissèrent aux vaincus trois solutions — la conversion, l'exil ou la servitude — et commencèrent à doter le pays d'une nouvelle organisation politique, économique et sociale. L'histoire du Fouta Dyalon commence donc avec la conquête et se termine avec la perte de l'indépendance (1896), à Pooredaaka.

L'originalité du système politique qui s'est instauré dans des conditions historiques bien précises est le « bicéphalisme » ou alternance au pouvoir, pour une durée de deux ans, de deux souverains élus (*almaami*) ; il y avait aussi deux « partis » politiques (ou deux branches d'une même famille), avec leurs caractéristiques propres (les *alfaya* constituaient le parti musulman intégriste, tandis que les *soriya* étaient moins rigides et plus tolérants sur le plan religieux). En principe à chaque changement de parti à l'échelon supérieur devait correspondre un changement analogue à tous les échelons inférieurs (chefs de province et de gros village), l'organisation politico-administrative se présentant sous une forme pyramidale allant du hameau au village (lieu où se trouvait une mosquée), à la province (dont celle du souverain en titre : Timbo), à l'État. Chacune de ces unités avait des institutions propres et, en particulier, un conseil des anciens et une assemblée des fidèles (ou